



<http://www.toutpourlesfemmes.com/conseil/La-situation-des-femmes-en.html>

■ Société

Femmes en Amériques - Situation

par Nicole Salez , mardi 16 novembre 2010

A l'occasion de la remise des Trophées 2010 "Femmes3000" Initiatives à l'Étranger, Femmes françaises expatriées en Amérique du Sud et Centrale, le 19 novembre 2010, Sonia Bressler, philosophe et reporter fait le point sur la situation des femmes en Amériques par rapport aux violences faites aux femmes.



La situation des femmes en Amériques

Évoquer la situation des femmes dans une région du monde est toujours une chose délicate. D'une part parce que je ne vis pas dans cette région du monde, et d'autre part parce qu'il n'est jamais facile de désigner cette situation sans avoir envie de tirer un signal d'alarme, pour celles qui sont là-bas mais aussi toutes les femmes du monde. Le rôle des trophées de Femmes3000 est autant là pour encourager les initiatives de femmes à l'étranger que pour attirer l'attention sur la situation des femmes dans une région du monde. Et la situation des femmes en Amériques est loin d'être facile à décrire tant par la diversité des pays que par le nombre des violences subies, rencontrées, répertoriées.

Les violences domestiques, les viols et les abus sexuels signalés, ainsi que les cas de mutilation et de meurtre après un viol, ont augmenté au Mexique, au Guatemala, au Salvador, au Honduras, au Nicaragua et à Haïti. Selon le rapport annuel d'Amnesty International, les éléments d'information recueillis laissent penser que plus de la moitié de ces victimes étaient des jeunes filles (notamment au Nicaragua, en Haïti, en République Dominicaine). Comme le pointe un grand nombre d'organes internationaux, il y a d'une part les violences subies et d'autre part l'absence d'enquêtes rigoureuses sur les plaintes pour violences. En d'autres termes, si une femme réchappe à des violences subies, et qu'elle ose porter plainte, elle n'a

aucune chance de la voir aboutir. Seule la Cour interaméricaine des droits de l'homme peut intervenir. Elle a ainsi condamné le Mexique pour ne pas avoir pris de mesures efficaces afin d'empêcher que trois femmes soient enlevées et tuées à Chihuahua en 2001.

Dans un grand nombre de pays, notamment en Uruguay, au Venezuela, en République Dominicaine, les autorités reconnaissent ne pas être capables de traiter le nombre élevé de plaintes relatives à des violences contre des femmes, même si des services spécialisés dans les violences liées au genre ont été créés. Non seulement les femmes ne peuvent pas porter plainte mais dans la plupart des pays, les soins médicaux accordés aux victimes sont souvent insuffisants, voire même inexistants. C'est seulement, en avril 2009, qu'en Argentine, une loi destinée à empêcher et à sanctionner les violences contre les femmes a été adoptée. Elle prévoit la possibilité pour les victimes de se faire assister gratuitement par un avocat et définit des protocoles de collecte et d'enregistrement systématique des données officielles sur les violences liées au genre. Cependant ce texte sera-t-il mis en oeuvre ?

Nous le savons, la mise en oeuvre des lois destinées à garantir le respect des droits des femmes et à empêcher les violences est lente, en particulier en Argentine, au Mexique, à la Jamaïque et au Venezuela. De plus, il faut souligner qu'un certain nombre de pays – essentiellement dans les Caraïbes – ont certes adopté des réformes, mais ils ne respectent pas les normes internationales en matière de droits humains dans la mesure où ils n'érigent pas le viol en infraction quelles que soient les circonstances.

Notons aussi que le droit à l'avortement n'est pas assuré. Il est accessible en cas de viol ou lorsque la santé de la mère est en jeu dans un certain nombre de pays : en Colombie, à Cuba, dans le district fédéral de Mexico. Dans de nombreux autres États où la loi l'autorise, les femmes rencontrent des obstacles dans la pratique. Au Pérou, des mesures ont été prises en vue de dépénaliser l'avortement dans certaines situations. Malheureusement, la persistance en République dominicaine ainsi que dans 17 états mexicains de réformes visant à protéger le droit à la vie dès la conception, ne peuvent que nous laisser craindre l'interdiction totale de l'avortement. L'interdiction totale de l'interruption de grossesse dans toutes les circonstances demeure en vigueur au Chili, au Salvador et au Nicaragua.

Je n'évoquerai pas ici, faute d'espace les discriminations et violence à l'égard des peuples indigènes. La liste est pourtant très longue et les droits humains largement bafoués. Notons seulement que les mesures prises concrètement pour protéger les droits de ces peuples sont en décalage constant par rapport aux discours. De manière générale, les droits des autochtones n'étaient pas pris en considération lors de l'attribution de concessions pétrolières ou d'autorisations d'exploitation de forêts ou d'autres ressources naturelles. Bref, il est temps de retourner la carte postale des vacances "privilégiées" des occidentaux. Il est temps de voir que les mers turquoises, les plages de sable fin sont loin d'être paradisiaques.

Sonia Bressler, philosophe et reporter

(Source Femmes 3000)

- ▶ Soirée de remise des Trophées 2010 "Femmes 3000" Initiatives à l'Étranger Femmes françaises expatriées en Amérique du Sud et Centrale
- ▶ vendredi 19 novembre 2010 à partir de 19h.
- ▶ Salons Boffrand de la Présidence du Sénat Paris

Les Trophées Femmes 3000 sont placés sous le haut patronage du Président du Sénat Monsieur Gérard Larcher, le parrainage de Monsieur Michel Guerry, Sénateur représentant les Français établis hors de France et en présence de Madame le Ministre Michèle Alliot-Marie, Madame la Ministre Anne-Marie Idrac, Madame la Ministre Nicole Ameline

Lire également :

- ▶ [Trophée 2010 Femmes 3000](#)
- ▶ [Sylvie Dumans, Trophée 2010 Femmes 3000, portrait](#)
- ▶ [Monique Peainchau : "Chantons et jouons en français", à Cuba](#)
- ▶ [Sandra Bessudo, créatrice de la Fondation de Malpelo en Colombie](#)

Portfolio



PNG - 51 ko
330 x 330 pixels